

Évaluation du programme de  
Certificat en pratiques rédactionnelles

Résumé

Direction des études

Mai 2012

## **1. Le programme de certificat en pratiques rédactionnelles**

Le **Certificat** en pratiques rédactionnelles (4424) de la Télé-Université relève administrativement de l'Unité d'enseignement et de recherche Sciences humaines, Lettres et Communications (SHLC). Ce certificat s'adresse à toutes les personnes jouant un rôle de communicateur au sein des organisations. Il vise la compréhension et la maîtrise de la dynamique de l'acte de rédaction, en tenant compte des applications professionnelles multiples de celui-ci. Le programme vise à procurer des assises méthodologiques, cognitives et langagières dans les domaines complémentaires de la recherche, de l'organisation et de la communication de l'information.

## **2. La pertinence du programme**

Le certificat en pratiques rédactionnelles est le seul programme universitaire dans ce domaine offert entièrement à distance. Il répond aux besoins des personnes désirant essentiellement acquérir des compétences rédactionnelles, élargir leurs connaissances et développer le sens de la communication écrite. Malgré une évolution en dents de scie, il a connu une hausse de ses clientèles jusqu'en 2005, suivi par des baisses de fréquentation pouvant être attribuable au tassement général de la fréquentation dans les différents programmes de rédaction offerts par les universités québécoises.

## **3. La qualité du programme et les ressources professorales**

À la lumière de sondages effectués auprès des étudiants, les cours répondent aux objectifs de formation et d'acquisition des compétences recherchées. Ils déclarent être globalement satisfaits de l'encadrement dispensé par les personnes tutrices.

Du point de vue des experts, les objectifs du programme sont tout aussi pertinents qu'au moment de la création du programme.

Quant aux ressources professorales, elles sont jugées satisfaisantes mais, considérant la charge et la spécialité requise pour la création de nouveaux cours, l'ajout de ressources supplémentaires s'avère essentiel.

#### **4. Le processus d'évaluation**

Conformément à la politique d'évaluation périodique des programmes, le comité d'autoévaluation du programme est entré en fonction en janvier 2004. Le mandat d'autoévaluation avait préalablement été défini par le comité permanent d'évaluation des programmes.

D'abord soumis à deux experts externes, les membres du comité permanent ont complété la rédaction du rapport final d'évaluation en mars 2008. La Commission académique de la formation à distance (CAFAD) a approuvé ce rapport le 25 septembre 2008.

#### **5. Conclusions et recommandations**

Au terme de l'étude du *Rapport d'autoévaluation des programmes de Certificat en pratiques rédactionnelles* et des avis des experts externes, les membres du comité permanent d'évaluation des programmes ont recommandé le maintien du programme, l'adoption d'un scénario d'opportunité et l'application des recommandations qui s'y rattachent:

- Développement de nouveaux cours de langue française, de rédaction spécialisée et de cours axé sur les nouvelles exigences rédactionnelles liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC);
- Maintien de la révision systématique des cours;
- Évaluation de la mise en place d'une grille d'évaluation des cours auprès des étudiants lors de l'évaluation des cours à implanter à la Télé-université.

#### **6. Plan d'action et suivi**

Conformément à la politique en vigueur, la CAFAD a pris acte que les suites données à l'évaluation du programme de certificat en pratiques rédactionnelles ont été jugées satisfaisantes par le comité permanent d'évaluation des programmes le 24 mars 2011. L'Unité d'enseignement et de recherche Sciences humaines, Lettres et Communications (SHLC) a précisé que le développement de nouveaux cours est tributaire de l'ajout de ressources professorales et confirme la poursuite de la révision systématique des cours.